

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

**Séance du 17 novembre 2020**

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 87 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Marie BATOUX - Nassera BENMARNIA - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Caroline MAURIN - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Marion BAREILLE représentée par Romain BRUMENT - Sabine BERNASCONI représentée par Laurent SIMON - Doudja BOUKRINE représentée par Camélia MAKHLOUFI - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Marc DEL GRAZIA représenté par Jean-Pierre GIORGI - Olivia FORTIN représentée par Sophie GUERARD - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Anne MEILHAC représentée par Jean-Marc SIGNES - Hervé MENCHON représenté par Christine JUSTE - André MOLINO représenté par Michel ILLAC - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Benoît PAYAN représenté par Joël CANICAVE - Julien RAVIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Franck ALLISIO - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Mireille BENEDETTI - Patrick BORE - René-Francis CARPENTIER - Mathilde CHABOCHE - Bernard DEFLESSELLES - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bruno GILLES - Anthony KREHMEIER - Bernard MARANDAT - Sandrine MAUREL - Eric MERY - Férouz MOKHTARI - Didier PARAKIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Denis ROSSI - Eric SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Nathalie TESSIER - Ulrike WIRMINGHAUS.

**Etaient absents et représentés en cours de séances Mesdames et Messieurs:**

Pierre LAGET représenté par Emilie CANNONE

Signé le 17 Novembre 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 11 décembre 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **TCESDE 003-134/20/CT**

### **■ CT1-Attribution d'un complément de subvention à Pays d'Aix Développement pour abondement du dispositif Aix-Marseille-Provence Amorçage AMPA - Approbation d'un avenant à la convention 2020**

#### **Avis du Conseil de Territoire**

**MET\_SISM 20/18797/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

Conformément aux objectifs énoncés dans son Agenda de Développement Économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé, par délibération n° ECO 002-4587/18/CM du 18 octobre 2018, de créer le dispositif Aix-Marseille-Provence Amorçage (AMPA). Celui-ci intervient sous forme de prêt à taux zéro d'un montant maximum de 40 000 € versé en amont de la création d'une entreprise technologique ou innovante, permettant de financer notamment la réalisation de prototypes ou des dépenses de protection de l'innovation.

La délibération précitée a également acté le rôle de l'association Pays d'Aix Développement (PAD) qui, au regard de son objet statutaire et de son expertise, assurera la gestion et le fonctionnement des prêts personnels à un porteur de projet.

En 2019, 53 projets ont été recensés et analysés en amont par PAD et 24 dossiers présentés en comité de sélection. Sur la base de critères de sélection très rigoureux, 13 projets ont été retenus, pour un montant de 455 000 euros.

Par délibération n° ECO 047-7288/19/BM en date du 19 décembre 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'attribuer à l'association PAYS D'AIX DEVELOPPEMENT, une subvention de 202.600 € au titre du dispositif Aix-Marseille-Provence Amorçage (AMPA) pour l'année 2020, basée sur les participations des quatre territoires de Marseille Provence (68 000 euros), Pays d'Aix (100 000 euros), Pays d'Aubagne et de l'Etoile (20 800 euros) et Pays de Martigues (13 800 euros). Une convention bilatérale a été signée à cet effet le 12 février 2020.

A ces financements s'ajoutent les remboursements des bénéficiaires, pour un montant estimé à 80 000 euros.

Initialement chiffré à 380 200 euros, le budget prévisionnel intégrait notamment les fonds de revitalisation, comme ce fut le cas en 2019 (90 250 euros). Or il n'a pas été possible de mobiliser ces fonds pour l'année 2020. Par conséquent, la dotation du dispositif AMPA pour 2020 s'établit à 282 600 euros.

Malgré la crise sanitaire et ses répercussions sur l'économie, le dispositif AMPA a maintenu durant l'année 2020 un rythme d'engagement soutenu, avec six dossiers engagés à ce jour, représentant un montant de 195 000 euros. Sept projets sont actuellement à l'étude et pourraient faire l'objet d'un engagement à l'issue du comité de sélection de fin d'année.

Dans cette perspective, il est proposé d'abonder le fonds AMPA par l'octroi d'une subvention de 70 000 euros supplémentaire, portant la participation du Territoire Marseille Provence à 138 000 euros.

**Signé le 17 Novembre 2020**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 11 décembre 2020**

Le budget prévisionnel de l'action s'établirait en conséquence à 352 600 euros.

Ainsi, il est proposé de modifier, par voie d'avenant, en application de l'article 9 de la convention signée, le montant de la participation du Territoire Marseille Provence ainsi que le budget prévisionnel de l'action. Afin de ne pas pénaliser l'association PAYS D'AIX DEVELOPPEMENT, il est proposé de proroger de six mois la durée d'exécution financière de la convention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

#### **Vu**

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ; - La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- La délibération n°ECO 005-2871/17/BM du Bureau de la Métropole du 14 décembre 2017 ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5218-1 et suivants;
- Le procès-verbal d'élection le 15 juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération n° VECO 002-150/19/CT du Conseil de Territoire du 28 mars 2019 ;
- La délibération n° ECO 002-4587/18/CM du Conseil de la Métropole du 18 octobre 2018 pour la mise en place du Fonds Aix-Marseille-Provence Amorçage pour le soutien aux entreprises innovantes – Approbation d'une convention cadre entre l'Etat, la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'association Pays d'Aix Développement ;
- La délibération n° ECO 047-7288/19/BM en date du 19 décembre 2019 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;

#### **OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,**

#### **Entendues les conclusions du rapporteur,**

#### **CONSIDERANT**

- Que dans le cadre de la compétence développement économique, la volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence est d'affirmer sa vocation de territoire d'innovation et d'expérimentation afin d'établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considéré d'intérêt général dans ce domaine ;
- Que conformément aux statuts de l'association Pays d'Aix Développement, celle-ci octroie des prêts d'honneurs sans intérêt ni garantie aux porteurs de projet de création d'entreprises technologiques et innovantes ;
- Que les prêts d'honneurs de cette association sont alimentés par un fonds dénommé Aix-Marseille-Provence Amorçage ;
- Que la Métropole souhaite affirmer sa vocation de territoire d'innovation et d'expérimentation en alimentant ce fonds ;

Signé le 17 Novembre 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 11 décembre 2020

- Que conformément à la convention cadre conclue entre l'État, la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'association, ce fonds sera en outre alimenté par un abondement de la Métropole via une subvention annuelle par Conseil de Territoire.

## **DELIBERE**

### **Article unique :**

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable au projet de délibération du Bureau de la Métropole relatif à l'attribution d'un complément de subvention à Pays d'Aix Développement pour abondement du dispositif Aix-Marseille-Provence Amorçage AMPA – Approbation d'un avenant à la convention 2020.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Roland GIBERTI